

A.9 Haïti – 2010 – Tremblement de terre

Étude de cas :

Voir "A.4 Haiti - 2010 - Earthquake - Overview" p.<?> pour plus d'informations générales.

Pays :

Haïti

Catastrophe :

Tremblement de terre

Date de la catastrophe :

12 janvier 2010

Nombre de logements endommagés ou détruits :

180 000

Nombre de personnes déplacées :

Environ 1,5 million

Population ciblée par le projet :

1 356 familles

Taux d'occupation lors du transfert :

105 %

Densité d'occupation du site :

30 m² par personne

Coûts des matériaux par abri :

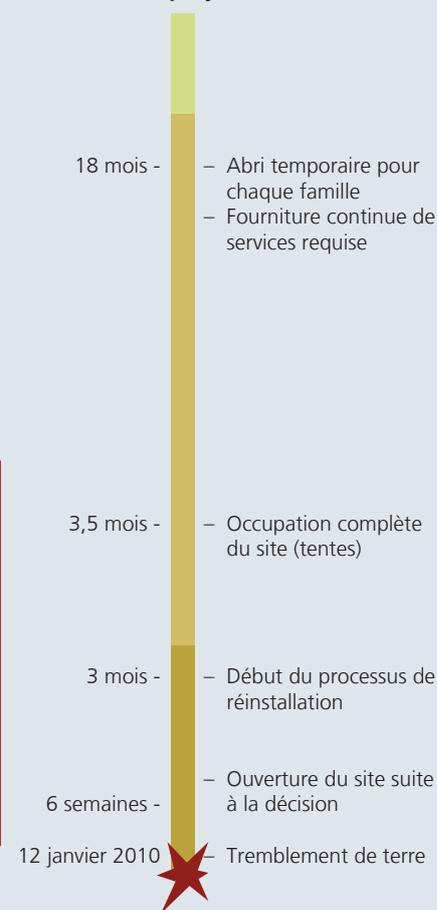
300 dollars É.-U. (298 EUR) pour la tente (transport non compris)

1 600 dollars É.-U. (1 593 EUR) pour l'abri temporaire

Coût du projet par abri :

Inconnu

Calendrier du projet



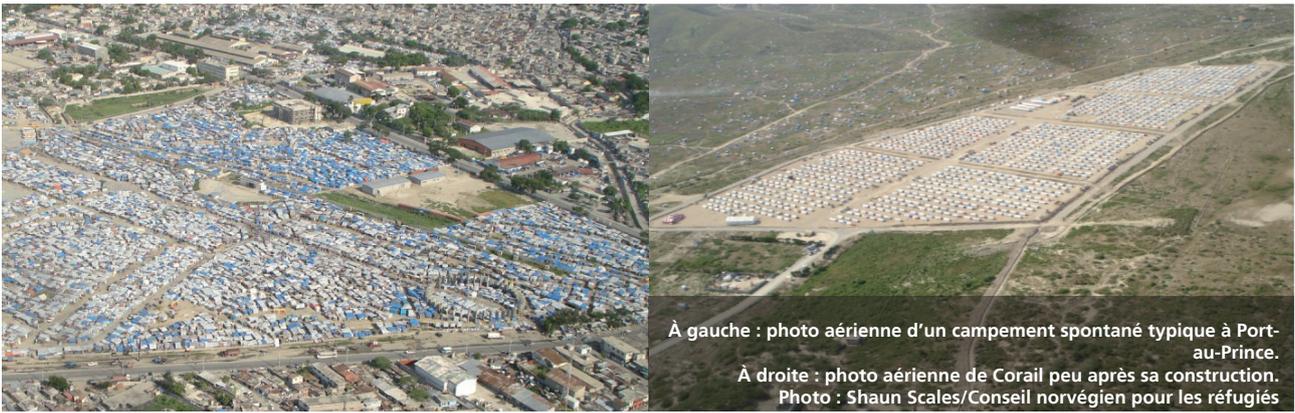
Description du projet

Des familles vivant dans un campement spontané dans la capitale haïtienne ont été relocalisées vers un nouveau camp en projet dans une zone appelée Corail, à 20 km de là. La mise en place initiale du camp a suivi un plan mûrement réfléchi et la réinstallation s'est déroulée sur une période d'un mois. À l'instar de nombreux sites en Haïti, deux ans après le tremblement de terre, l'avenir de la population vivant dans le camp demeure incertain.

Points forts et points faibles

- ✓ Les acteurs essentiels ont collaboré pour préparer le site dans un délai extrêmement court.
- ✓ Une coordination solide, qui s'est traduite par des campagnes d'informations et des consultations menées auprès des populations touchées, a grandement facilité l'aspect logistique de la réinstallation.
- ✗ Au départ, le caractère urgent de la réinstallation a laissé peu de place aux activités autres que la fourniture d'abris, l'approvisionnement en eau et en nourriture, et la mise en place d'installations d'assainissement et de services d'éducation et de santé.
- ✗ Il aurait été bénéfique de s'attacher davantage à garantir l'accès aux activités de subsistance existantes ou émergentes si les délais l'avaient permis et si le site se trouvait loin des activités existantes.
- ✗ La construction ultérieure d'abris temporaires a été considérablement retardée ; les personnes ont donc dû s'abriter dans des tentes dans une zone offrant peu de protection naturelle contre le soleil et le vent.

- ✗ Le site ne constitue pas une solution durable pour les familles relocalisées et fait partie des 802 camps toujours occupés par des familles déplacées en Haïti.
- ✗ La préparation rapide du site a nécessité un investissement conséquent à un moment où les ressources financières disponibles pour la fourniture de services de base étaient limitées.
- Les conséquences de la mise en place d'un camp dans un lieu donné doivent être soigneusement examinées, car celui-ci pourrait devenir un établissement permanent.
- La décision de relocaliser les personnes s'est fondée sur une évaluation technique du risque de crues éclair (caractérisées par de grands volumes d'eau en mouvement rapide) dans plusieurs établissements spontanés de personnes déplacées. La population identifiée était en effet exposée à des dangers mortels là où elle vivait. Par ailleurs, il était urgent de décongestionner le camp pour permettre la mise en place de services de base.



À gauche : photo aérienne d'un campement spontané typique à Port-au-Prince.
À droite : photo aérienne de Corail peu après sa construction.
Photo : Shaun Scales/Conseil norvégien pour les réfugiés

Informations générales

Voir "A.4 Haïti - 2010 - Earthquake - Overview" p.12.

Identification des familles

Compte tenu du nombre important de personnes vivant dans les camps de Port-au-Prince, plusieurs semaines après la catastrophe, les équipes d'évaluation ont identifié les zones spécifiques exposées au risque de crues éclair. Elles ont également déterminé quels travaux techniques permettraient d'atténuer les menaces mortelles identifiées.

L'évaluation a été menée dans des campements spontanés de Port-au-Prince. Elle a notamment déterminé que le site Delmas 48 était soumis à un risque de crues éclair et de glissements de terrain pendant les pluies saisonnières imminentes. Le site comptait plus de 25 000 personnes vivant dans des conditions de forte densité sur une colline escarpée.

L'équipe technique a élaboré un plan d'atténuation qui prévoyait de détourner les eaux de surface et de stabiliser les sols. Pour que les travaux puissent être menés, environ 7 500 personnes ont dû quitter les parcelles à haut risque où elles vivaient.

La zone du campement à évacuer a été délimitée. Les conditions de forte densité dans lesquelles vivait la population rendaient impossibles la réinstallation ou la réorganisation à l'intérieur du camp.

Choix du site

Les terrains publics sont peu nombreux en Haïti et les autorités publiques ne disposent que d'une capacité limitée à réquisitionner un terrain pour répondre à une situation d'urgence publique. Il a donc été difficile d'identifier des terrains proches des quartiers d'origine, étant donné que la plupart des sites potentiels étaient déjà occupés. Le seul terrain suffisamment grand et immédiatement disponible se situait à 16 km de là. Cette distance limitait donc les possibilités de relocaliser

les familles tout en maintenant l'accès aux moyens de subsistance.

Planification du site

La création du nouveau site reposait sur un plan solide. Au moyen d'évaluations, on a identifié quatre « sections » distinctes à aménager, la section 4 ayant été sélectionnée comme la première à préparer pour accueillir les personnes relocalisées depuis le site de Delmas 48.

Les frontières du site ont été définies en fonction des drainages naturels existants. Le système de drainage a été mis à niveau pour protéger les parcelles des eaux de surface s'écoulant au-dessus du site et pour permettre la mise en place d'un réseau de drainage interne.

Le camp a été conçu pour servir de site de transition avec des parcelles familiales individuelles définies, des réseaux routiers internes et un espace destiné aux installations d'éducation, de santé, de récréation et de distribution. Le plan a été scrupuleusement suivi afin de permettre des aménagements futurs et la construction d'infrastructures à plus long terme. Bien que la durée de vie officiellement prévue pour le site soit de courte durée, les planificateurs ont tenu compte de la possibilité qu'il ne soit pas fermé de sitôt.

En attendant de concevoir des solutions durables pour l'importante population déplacée en Haïti, le maintien des services essentiels dans tous les camps, dont celui de Corail, demeure une difficulté persistante et de taille.

Construction du site

Le défrichage du terrain et la mise en place d'un réseau routier en gravier ont été achevés en deux semaines. Les forces militaires étrangères, dont certaines devaient quitter les lieux de manière imminente, ont accéléré la progression des travaux.

Le défrichage a permis de délimiter des parcelles pour les abris et les infrastructures. Des tentes ont ensuite été érigées et des installations temporaires

d'eau et d'assainissement ont été mises en place. Des coupe-feu ont été construits et la densité de population a été établie à 30 m² par personne.

Pourquoi choisir les tentes comme solution en matière d'abri ?

Il n'a pas été jugé judicieux de permettre aux familles d'apporter les matériaux utilisés pour leur abri existant, car ils étaient généralement de trop mauvaise qualité pour être réutilisés et leur transport représentait un défi logistique trop important.

Il a été admis que la stratégie la plus couramment adoptée en matière d'abris d'urgence consistait à utiliser des bâches en plastique, mais compte tenu des circonstances, les tentes ont été privilégiées, car elles constituaient la meilleure solution pour fournir des abris d'urgence.

Réinstallation

L'agence de gestion du camp, avec l'appui des organisations responsables de la coordination et de la gestion du camp, a lancé une campagne d'information à l'échelle du campement pour recenser les familles disposées à déménager dans le nouveau camp en projet.

La réinstallation de 1 356 familles a été effectuée progressivement sur une période de dix jours, le transport étant assuré par la mission des Nations Unies. Un système d'identification des parcelles a permis d'attribuer à chaque famille qui arrivait une parcelle individuelle répertoriée lors du processus d'enregistrement, ce qui a facilité la future prestation de services.

Abris temporaires et autres structures

La fourniture d'abris temporaires a été considérablement retardée. Néanmoins, à la mi-2011, chaque parcelle familiale était équipée d'un abri temporaire de 18 m².

Chaque abri était doté d'une dalle en ciment surélevée et d'une petite terrasse

couverte par une extension de toit.

Les installations d'éducation et de santé ont été formalisées au moyen de structures permanentes ou semi-permanentes en bois et en briques. Les latrines temporaires d'origine ont également été remplacées par des blocs sanitaires en briques.

Dix-huit mois après l'occupation du site, le site comprenait des jardins potagers ainsi qu'un marché vendant des produits alimentaires, des articles ménagers et des objets artisanaux. De petits commerces, notamment des restaurants, des ateliers de menuiserie et une galerie d'art, ont également été mis en place, bien que les principales sources de revenus se situent hors du site.

L'école a été adoptée en tant qu'institution gouvernementale, le ministère de l'Éducation ayant pris en charge le salaire des enseignants.

Après l'occupation de la section 4, l'aménagement des sites adjacents a continué pour permettre d'autres réinstallations, notamment celles de 178 familles touchées par l'ouragan Tomas en novembre 2010.

Vision à plus long terme

Près de deux ans après le tremblement de terre, les personnes vivant dans les camps de Port-au-Prince continuaient à recevoir des services



Une rue typique de Corail avec des abris temporaires.
Photo : Shaun Scales/Conseil norvégien pour les réfugiés

gratuits limités d'approvisionnement en eau, d'éducation et de santé, ainsi que d'autres aides. Toutefois, les services ont commencé à régresser à mesure que les fonds s'amenuisaient et que les organisations achevaient leurs projets. Il a été reconnu qu'assurer un service continu dans les camps pouvait contribuer à inciter la population à rester, mais le manque cruel de solutions de retour pour la majorité des personnes déplacées qui étaient précédemment locataires demeurait le principal facteur entravant la fermeture des camps. Cet aspect pourrait avoir contribué à la présence durable de la population des camps.

Deux ans après le tremblement de terre, l'avenir des populations vivant dans des camps en Haïti demeure

incertain. Dès le départ, la stratégie de sortie pour Corail prévoyait la fermeture du camp après la mise en place de solutions durables pour la population déplacée. Cependant, le manque de reconstruction continue d'entraver ce processus, et le camp de Corail n'est pas près de fermer ses portes.

Corail était moins densément peuplé que de nombreux campements spontanés en Haïti. Des abris temporaires ont été construits, ce qui a entraîné un manque de clarté concernant le « statut » du site. Pour fermer le camp de Corail, il faudrait déployer les mêmes efforts que pour les autres campements de transition et d'urgence. Par ailleurs, le site est désormais encerclé par des milliers d'Haïtiens qui ont construit leurs propres abris et maisons.



Les tentes ont permis d'assurer un premier hébergement sur le site. Elles ont ensuite été transformées en abris temporaires.
Photo : Shaun Scales/Conseil norvégien pour les réfugiés



Une zone de marché dans la section 4 de Corail.
Photo : Shaun Scales/Conseil norvégien pour les réfugiés



Des milliers de personnes se sont spontanément installées sur les terrains autour des sites planifiés de Corail, et un grand nombre d'entre elles y ont construit des maisons. Ce regroupement spontané n'avait pas été prévu.
Photo : Michelle Dupont